



PROJET DE RÉÉCRITURE

du Code de Procédure Pénale

Une délégation de l'UNSA Police reçue à Beauvau

Madame Laureline PEYREFITTE, directrice des affaires criminelles et des Grâces a présenté le plan général du nouveau code de procédure :

- Une réécriture à droit constant
- Un objectif de clarification et de lisibilité du CPP
- Un calendrier qui prévoit une entrée en vigueur au 1er janvier 2027

Lors des échanges, **la délégation UNSA Police**, composée de Thierry CLAIR, secrétaire général, et de Bertrand BONNAUD, délégué zonal adjoint pour l'Occitanie, **a exprimé ses préoccupations concernant la période de transition** entre le CPP actuel et le Nouveau Code de Procédure Pénale.

Elle a également fait part de son **inquiétude quant à l'adaptabilité du NCPP** dans le logiciel de rédaction des procédures.



Pour l'UNSA Police, **il est impératif** que la mise en place du nouveau logiciel de rédaction des procédures soit concomitante avec le NCPP.

